

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## PERMAX D

Version: 3

Date de révision: 15/06/2006

91/155/CE (2001/58/CE) - ISO 11014-1

### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Nom du produit:	PERMAX D
Application(s) et / ou usage(s) normaux:	Insecticide pour la lutte contre les insectes rampants et volants
Fournisseur:	EDIALUX France Z.A. Mâcon Est F-01750 REPLONGES France Tél: +33 (0)3 85 31 89 10 Télécopie: +33 (0)3 85 31 89 11
Téléphone en cas d'urgence (à utiliser par le médecin traitant):	FR - ORFILA Tél: 01.45.42.59.59 B - Centre Antipoisons Tél: 070/245.245

### 2. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nom de la préparation:	PERMAX D
Composant(s) contribuant aux dangers:	• 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de m-phénoxybenzyle; perméthrine - N° Id: 613-058-00-2 - N° CAS: 52645-53-1 - N° CE: 258-067-9 Conc. pds.(%): 0 < C ≤ 1 - Classification: *Xn; R 20/22•R 43•N; R 50-53•

### 3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Dangers principaux:	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Risque(s) spécifique(s):	aucun

### 4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux:	Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. Ne jamais rien faire absorber par la bouche à une personne inconsciente.
Inhalation:	Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos, si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Ne rien faire absorber par la bouche. Si la personne est inconsciente, placer en position de récupération et faire appel à un médecin.
Contact avec la peau:	Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau à l'eau. NE PAS utiliser des solvants ou des diluants.
Contact avec les yeux:	Enlever les verres de contact. Irriguer copieusement avec de l'eau douce et propre durant au moins 10 minutes en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin.
Ingestion:	En cas d'ingestion accidentelle, faire immédiatement appel à un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen(s) d'extinction approprié(s):	En cas d'incendie à proximité: tous les agents d'extinction sont autorisés. Le produit lui-même ne brûle pas.
Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité:	Aucun.
Méthode(s) spéciale(s):	Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.
Risques spéciaux:	L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis.
Equipements spéciaux pour la protection des intervenants:	Porter un appareil respiratoire autonome.

### 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précaution(s) individuelle(s):	En cas de formation de poussières, utiliser un appareil respiratoire avec un filtre: P3
Précaution(s) pour la protection de l'environnement:	Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau. Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque.
Méthode(s) de nettoyage:	Éliminer rapidement tout produit répandu.

### 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## PERMAX D

Version: 3

Date de révision: 15/06/2006

91/155/CE (2001/58/CE) - ISO 11014-1

### Manipulation

- Précaution(s): Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée. Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8. Observer les réglementations de la protection du travail.
- Mesure(s) d'ordre technique: Eviter la formation de poussière.
- Conseil(s) d'utilisation(s): Eviter le choc et le frottement. Refermer soigneusement les sacs entamés.

### Stockage

- Précaution(s): Observer les précautions indiquées sur l'étiquette. Ne pas fumer. Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées.
- Condition(s) de stockage: Stocker dans un endroit sec, bien ventilé, tenir éloigné de toutes sources d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.
- Matière(s) incompatible(s) à éloigner: Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matériaux fortement acides ou alcalins..
- Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur: de même nature que celui d'origine

## 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesure(s) d'ordre technique: Veiller à une ventilation adéquate. Normalement, celle-ci devrait être réalisée par aspiration aux postes de travail et une bonne extraction générale.

Paramètre(s) de contrôle:

- Limite(s) d'exposition: TLV : 2 mg/m3 (talc)

Protection individuelle:

- Protection des voies respiratoires: appareil respiratoire avec filtre P3
- Protection des mains: Des crèmes protectrices peuvent être utiles pour les parties exposées de la peau, elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit.
- Protection de la peau et du corps: Le personnel devrait porter des vêtements protecteurs.
- Protection des yeux: lunettes de protection
- Mesure(s) d'hygiène: Ne pas respirer les poussières.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations générales

- Etat physique / Forme: poudre
- Couleur: beige clair
- Odeur: aucune

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

- PH: Non applicable.
- Point / intervalle d'ébullition: Non applicable.
- Point d'éclair: Non applicable.
- Limites d'explosivité: Non applicable.
- Densité relative (eau = 1): 0.4
- Viscosité: Non applicable.
- Hydrosolubilité: non miscible
- Liposolubilité: non miscible
- Solubilité aux solvants: non miscible

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité: La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

Matière(s) à éviter: Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matériaux fortement acides ou alcalins afin d'éviter des réactions exothermiques.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## PERMAX D

Version: 3

Date de révision: 15/06/2006

91/155/CE (2001/58/CE) - ISO 11014-1

Produits de décomposition dangereux: Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxydes d'azote.

### 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Information(s) générale(s): Aucun risque pour la santé n'est connu, ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Toxicité aiguë

- Inhalation: Irrite l'appareil respiratoire et peut provoquer des maux de gorge et déclencher une toux.
- Contact avec la peau: Les poussières peuvent occasionner une irritation dans les plis de la peau ou par contact avec un vêtement serré.
- Contact avec les yeux: Peut causer une légère incommodité aux yeux, sans toutefois les blesser.
- Ingestion: Aucun risque pour la santé n'est connu, ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

### 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Information(s) générale(s): Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.  
Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

Persistance et dégradabilité: Le produit n'est pratiquement pas biodégradable.

Effets sur l'environnement: Dangereux pour les abeilles. Peut être nocif pour les organismes aquatiques, pour la flore, pour les organismes du sol.

Effets nocifs divers

### 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Déchets / produits non utilisés: Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Emballages contaminés: Les déchets et emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations locales.

Information(s) supplémentaire(s):

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Information(s) générale(s): Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.

N° UN: 3077

Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE: ADR/RID)

- Nom d'envoi exact: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S.
- Classe de danger: 9
- Groupe d'emballage: III
- Etiquettes ADR/RID: 9
- Code danger: 90
- Code de classification et dispositions spéciales: M7 274
- Instructions d'emballage: P002 IBC08 LP02 R001 -/- PP12 B3

Voies maritimes (IMDG)

- Nom d'envoi exact: MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. - ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S.
- Classe: 9
- Groupe d'emballage: III
- Polluant marin: .
- N° FS: F-A, S-F
- Etiquette(s) IMDG: 9
- Instructions d'emballage: P002 LP02 -/- PP12

Voies aériennes (ICAO/IATA)

- Nom d'envoi exact: DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.
- ICAO/IATA classe: 9
- Groupe d'emballage: III
- Etiquettes ICAO/IATA: 9

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## PERMAX D

Version: 3

Date de révision: 15/06/2006

91/155/CE (2001/58/CE) - ISO 11014-1

- Avis ou remarques importantes: Aéronef passager et cargo

### 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Etiquetage: Le produit est dispensé de l'étiquetage conformément aux directives de la CE traitant de la classification, l'emballage, et l'étiquetage des substances dangereuses

N° CE: Non applicable.

Symbole(s): N - Dangereux pour l'environnement



Phrase(s) R: 50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrase(s) S: 13 Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.  
39 Porter un appareil de protection des yeux/du visage.  
59 Consulter le fabricant/fournisseur pour des informations relatives à la récupération/au recyclage.

### 16. AUTRES INFORMATIONS

Rubrique n° 2 : Phrase(s) R R20/22 Nocif par inhalation et par ingestion.  
R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.  
R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Avis ou remarques importantes: Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations tant de la CE que nationales et communautaires. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relative à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Application(s) et / ou usage(s) normaux: Insecticide pour la lutte contre les insectes rampants et volants

Restrictions: Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés ci-dessus sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

#### Historique

- Date de la première édition: 07/10/2003

- Date de la révision précédente: 15/03/2005

- Date de révision: 15/06/2006

- Version: 3

Réalisé par: EDIALUX - JScharff